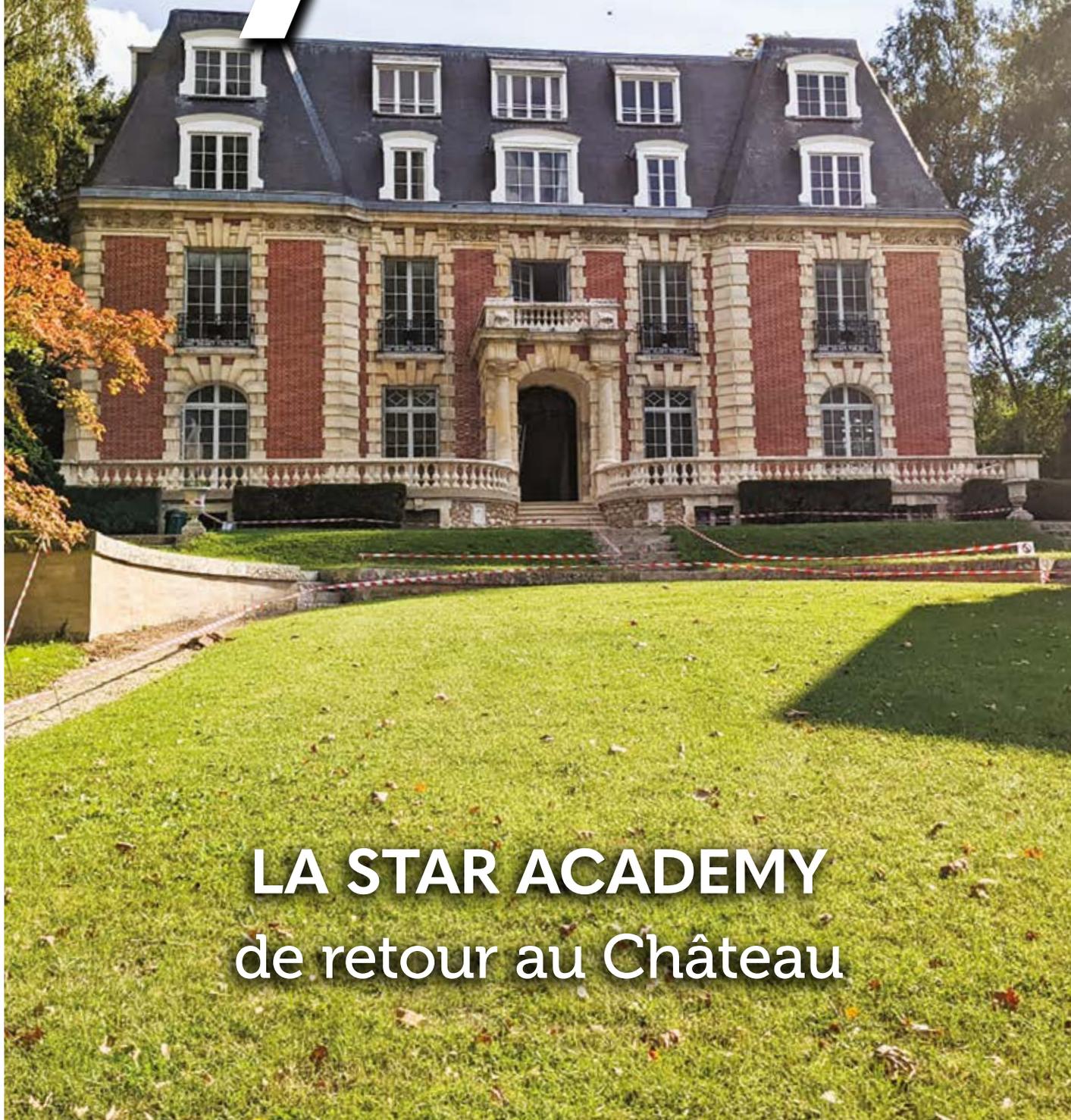


Octobre 2022 | Votre magazine d'information

Lys' mag

Ville de Dammarie-lès-Lys



LA STAR ACADEMY
de retour au Château



Réagissez à l'actualité
sur le Facebook
Ville de Dammarie lès Lys



Bonjour, pourriez-vous m'indiquer s'il est nécessaire de prendre rendez-vous pour récupérer les CNI qui sont prêtes ?

Bonjour, si vous avez reçu un sms vous avertissant de la disponibilité de votre document il est alors inutile de prendre rendez-vous pour le récupérer. Il vous suffit de vous présenter à l'accueil du centre administratif situé au 593 Rue du Bas Moulin.



Nous entendons beaucoup d'annonces de fermetures de piscines ou de réduction de la température des bassins, serait-ce aussi le cas à Dammarie ?

La piscine municipale Jean Boiteux n'est pas aujourd'hui concernée par une fermeture. En effet, la piscine bénéficie du réseau de géothermie de la ville pour chauffer l'eau de ses bassins et est donc, grâce au choix de ce mode de chauffage par la ville, moins assujettie à la hausse des prix de l'énergie, bien que la dépense reste élevée dans de tels équipements.



La ville sera-elle toujours illuminée pour les fêtes de fin d'année ?

Afin de conserver l'esprit des fêtes de fin d'année, la ville a souhaité maintenir ses illuminations. Elles seront concentrées autour du centre-ville et à proximité de l'Hôtel de ville, où se déroulera le marché de Noël.



Chères
Dammariennes,
chers
Dammariens,

Sommaire

P.4-5 Brèves

P.6 La Star Academy de retour au château

P.7 Dammarie se ligue contre le cancer du sein

P.8 Une école multisports pour les enfants en situation de handicap

P.9 Dammarie engagée dans la lutte contre l'inflation énergétique

P.10-11 Sobriété énergétique, des gestes simples pour limiter sa consommation

P.12 Comprendre les troubles de l'apprentissage « Dys »

P.13 La Ville participe au financement du permis de conduire

P.14 Tribune libre

P.15 Retour sur les décisions du conseil municipal

P.16-17 Rétrospective

P.18-19 Agenda

Nous entrons dans l'automne, la température baisse mais le prix de l'énergie lui s'envole. Particuliers, entreprises, collectivités... dans les semaines et mois à venir, nous allons tous devoir nous adapter et faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie. La Ville s'est

engagée dans la transition énergétique il y a plusieurs années déjà en décidant notamment de déployer la géothermie et de se lancer dans la rénovation thermique des bâtiments communaux. Il y a quelques mois, elle franchissait un nouveau pas en mettant en place l'extinction de l'éclairage public la nuit. Nous poursuivrons nos actions et étudions d'autres possibilités pour répondre au mieux aux enjeux énergétiques et climatiques. Retrouvez en pages 10 et 11 un dossier sur ce sujet, dans lequel nous abordons des gestes et des conseils simples pour maîtriser au mieux votre consommation et participer vous aussi à l'effort collectif.

Autre sujet dans lequel nous sommes également totalement engagés, l'inclusion des personnes en



Gilles Battail
Maire de Dammarie-lès-Lys
Conseiller régional

situation de handicap et notamment des enfants. La rentrée de septembre a été marquée par la création d'une école multisports pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, porteurs de handicap. Notre volonté de favoriser l'insertion de tous s'est aussi

illustrée avec le lancement d'une bourse de 900 euros pour aider les jeunes âgés de 17 à 25 ans à passer leur permis de conduire, un moyen souvent indispensable pour la recherche de formation ou d'emploi.

Je ne peux finir cet édit sans évoquer le retour de la Star Academy à Dammarie, vingt ans après le succès de cette émission, qui a attiré beaucoup de dammariens et rendu le nom de notre ville connu auprès de bon nombre de nos compatriotes. Nous espérons que le candidat qui sortira vainqueur de cette nouvelle saison connaîtra la même réussite que certains de ces prédécesseurs dans le château.

Bien sincèrement.

Carnet

Naissances :

Bienvenue à PACURARU Maria, KAKWATA Andrew, MUGANZA Rose, MARTIN Loris, DIALLO Néné-Oumou, YAKUT Muhamed, MPIANGA Matteo, BOUZIDI Yasmine, DA CRUZ Elvira, SUR Ruben, DIAKOTA Waël, KOUALOU-MAKOSSO Eliakim,

DONG Mame-Ndaté,
TAVERNIER Elio.

Mariages : Félicitations à Danielle FLEMISTER et Christ BAYEKOULA NZOUSSI (12/08/2022), Beauxanges BOUMBA MOUSSOUNDA et Evrard GOMA MAKAYA (20/08/2022).

Décès : Toutes nos condoléances à la famille et aux proches de Rémy LEBEAU décédé à l'âge de 43 ans le 22 août 2022.

Dans le respect de la législation en vigueur pour les publications municipales, le Lys'mag ne diffusera plus les décès systématiquement. Si vous souhaitez communiquer le décès d'un proche, vous pouvez contacter le 01 64 87 44 23.



Horaires du parc Soubiran

Pour rappel, le parc du château Soubiran ferme ses portes tous les jeudis matin de l'année. En effet ce créneau est dorénavant utilisé par les équipes de la ferme afin de procéder tranquillement aux soins des animaux et à l'entretien des espaces verts.

☰ Horaires d'ouverture du 1^{er} octobre au 31 mars :
lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h à 17 h, jeudi de 12 h à 17 h, samedi, dimanche et les jours fériés de 10 h à 17 h.

Des ateliers pour aider à trouver un stage

La rentrée passée, les collégiens seront prochainement amenés à effectuer leur premier stage d'observation. Afin de trouver une entreprise pour les accueillir, les candidats seront rapidement confrontés à la nécessité de rédiger un CV ainsi qu'une lettre de motivation. La Structure Information Jeunesse propose à partir du 5 octobre, tous les matins de 10 h à 12 h, des ateliers gratuits dédiés à la rédaction de ces documents.

☰ Structure Information Jeunesse
299 rue Jules Ferry - Tél. : 01 64 87 45 04.

Mise à jour et suivi des demandes de logement

Les demandeurs de logement peuvent dorénavant participer à la mise à jour de leur dossier ou assurer le suivi sans rendez-vous, auprès du service logement, les mercredis de 14 h à 17 h et les jeudis de 9 h à 11 h 45.

Les lundis et mardis de 13 h 45 à 17 h 30, les mercredis de 8h30 à 12 h 15 et les vendredis de 8 h 30 à 12 h 15 puis de 13 h 45 à 17 h 30 restent dédiés aux premières demandes de logement ou aux renouvellements et seront assurés uniquement sur rendez-vous.

☰ Renseignements : 01 79 76 96 00

Cadeau gourmand pour les seniors

La ville offre aux Dammariens de 65 ans et plus un cadeau gourmand, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Si vous êtes concerné, vous recevrez prochainement un coupon d'inscription à remplir et à envoyer par courrier à Mairie de Dammarie-lès-Lys, service pôle autonomie - 593 rue du Bas Moulin - 77190 Dammarie-lès-lys, ou à déposer au centre administratif aux horaires d'ouverture ou enfin par mail à manifestationsccas@mairie-dammarie-les-lys.fr. Si vous n'avez reçu aucun document et que vous remplissez les conditions, un coupon réponse est disponible à l'accueil du centre administratif.

☰ Renseignements : 01 64 87 44 71





Reprise des séances « Dimanches en forme »

Chaque dimanche hors vacances scolaires, les éducateurs sportifs de la ville vous donnent rendez-vous à 9 h 30 au Gymnase Jean Zay, pour une séance sportive alternant marche nordique en extérieur, renforcement musculaire ou fitness en intérieur.

... L'inscription est gratuite et se fait directement sur place. Programme des séances disponible sur www.mairie-dammarie-les-lys.fr.

Pensez à l'antenne de la Médiathèque

L'antenne de la Médiathèque, située au Château des Bouillants, rue Henri Barbusse, est ouverte lors des périodes d'exposition. Une collection de 3 000 ouvrages y est disponible. Si vous ne trouvez pas votre bonheur parmi ces nombreuses références, il reste la possibilité de commander d'autres documents via le catalogue en ligne : <https://bib.mdll.net/> Munissez-vous alors de vos identifiants, remis lors de votre première inscription réalisée à la Médiathèque. Les conditions de prêts y sont identiques : 15 documents par mois avec un maximum de 10 livres.

... Ouvertures de l'antenne :
dès aujourd'hui jusqu'au 29 octobre, du 18 novembre au 17 décembre ou du 6 au 26 janvier, du mardi au samedi.



Hiéroglyphes et Mésopotamie

Le mardi 25 et le jeudi 27 octobre, la Médiathèque vous propose une immersion en Egypte antique avec deux ateliers inédits. Le premier se déroulera le mardi 25 octobre de 13 h 30 à 16 h et sera dédié à la découverte de la fonction et des outils du scribe égyptien avec notamment une initiation au système hiéroglyphique et à l'écriture sur papyrus. Le second, proposé jeudi 27 octobre aux mêmes heures, vous plongera dans la peau d'un homme ou d'une femme de Sumer. Vous écrirez vous aussi, sur des tablettes d'argile avec un calame.

... Ateliers gratuits - Tout public à partir de 8 ans.
Inscription : 01 64 87 49 20.



Ciné séniors

Le dispositif ciné séniors permet de découvrir une fois par mois, un film au cinéma Pathé de la Cartonnerie. La prochaine séance consacrée au nouveau film « Une belle course » avec Line Renaud et Dany Boon est programmée le 18 octobre à 16 h au tarif unique de 3,50 €.

... Réservation auprès du CCAS au 01 64 87 44 71.

LA STAR ACADEMY de retour au Château

Vingt ans après la première émission qui a été un véritable phénomène, la Star Academy revient à Dammarie, dans le château des Vives eaux devenu célèbre, pour une saison spéciale afin de marquer cet anniversaire.

Vous vous en souvenez certainement ? C'était il y a un peu plus de 20 ans, le 20 octobre 2001, une nouvelle émission de télé-réalité apparaissait à l'écran : La Star Academy. Le succès est immédiat, les saisons s'enchaînent. Durant plusieurs semaines, le quotidien de 16 jeunes « académiciens », était filmé 24 h / 24 et retransmis en direct sur nos télévisions chaque fin d'après-midi. Nous suivions alors leurs histoires de cœur, leurs doutes mais surtout leurs performances évaluées par des professionnels dans

les domaines du chant, de la danse et du théâtre. Les moins bons élèves étaient placés sur le banc des « nominés » pour être soumis au vote des téléspectateurs, réunis par millions lors des « prime time » du samedi soir. Parmi ceux qui rêvaient de devenir les artistes de demain figuraient une certaine Jenifer, Olivia Ruiz, Nolwenn Leroy et bien évidemment l'inoubliable Grégory Lemarchal. Tous les vendredis soirs, les élèves quittaient le château pour rejoindre Paris pour le prime. Le bus qui les

conduisait était attendu par des centaines de fans venus les apercevoir. Les candidats côtoyaient aussi les plus grandes stars de la planète : Madonna, Beyoncé, Elton John ou encore Céline Dion.

RETOUR AU CHÂTEAU

C'est aujourd'hui officiel, le tournage d'une 10^e saison de la Star Academy se fera au château des Vives Eaux. Peu de choses ont filtré sur cette nouvelle saison. On sait simplement que Nikos Aliagas, présentateur historique du show, a confirmé son retour à la présentation. Il a également dévoilé l'identité de la première candidate de l'émission. C'était le 16 septembre dernier lors de la diffusion de l'émission *Danse Avec les Stars*, au cours de laquelle il a annoncé : « *Enola, comme des milliers de jeunes talents, élèves, futurs élèves de la Star Academy, a passé le casting. Elle fera partie de la nouvelle promotion de la future saison de la Star Ac sur TF1* ». Souhaitons aux futurs candidats de réussir une aussi belle carrière que certains de leurs aînés.



◀ Les 16 candidats de la Star Ac résidaient dans le château des Vives eaux à Dammarie.

DAMMARIE SE LIGUE contre le cancer du sein

Fort du succès rencontré l'an dernier, la Ville renouvelle son action en faveur de la sensibilisation et de la prévention contre le cancer du sein lors d'une manifestation le samedi 15 octobre.

Plus de 150 coureurs s'étaient donnés rendez-vous l'an dernier pour participer à l'événement " Dammarie se ligue ". Un véritable succès qui a généré 1 678 € de dons qui ont été entièrement reversés au profit de la Ligue contre le Cancer. La Ville invite donc les Dammariennes et Dammariens à renouveler cet exploit, voire à le dépasser pour marquer leur solidarité et leur soutien aux malades et à leurs familles.

MARCHE ET COURSE D'OBSTACLES

Cette année, l'événement se déclinera en deux courses organisées dans le parc de l'Abbaye du Lys. La première consiste en une course d'obstacles sur une distance de 2 km avec des départs différés dès 14 h. La seconde course, de 6 km, sera dédiée aux marcheurs nordiques avec un départ à 15 h. « *Dammarie se ligue, c'est une course bien sûr mais c'est avant tout des valeurs que nous souhaitons largement diffuser : la solidarité, la convivialité et le partage d'une pratique sportive au service de la santé* » déclare Natacha Bouville conseillère municipale déléguée en charge de la santé. Une séance



▲ La précédente édition a rassemblé de nombreux participants.

découverte des marches santé Xixi-Hu sera proposée à 12 h en compagnie de l'association Tao Equilibre. Un village placé au centre du parc de l'Abbaye du Lys accueillera des stands de prévention et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein mais aussi des animations pour rythmer cette journée.

... **Inscription aux courses sur place le jour de l'événement.**

Tarif : don libre à partir

d'1 € minimum.

Les dons seront intégralement reversés à la Ligue contre le Cancer.

SÉANCE CINÉ

A 19 h 30, le cinéma de la Cartonnerie diffusera « De plus belle ». Entre comédie romantique à la française et drame en demi-teinte, « De plus belle » est un film qui fait passer du rire aux larmes, et désacralise la maladie comme les accidents de la vie. Deux magnifiques interprètes portent ce sujet avec délicatesse, Florence Foresti et Mathieu Kassovitz.

Séance unique au tarif de 6 €.



UNE ÉCOLE MULTISPORTS pour les enfants porteurs de handicap

La municipalité poursuit sa politique en faveur de l'inclusion en créant une école multisports adaptée. Une réponse concrète pour les parents qui recherchent une activité sportive pour leur enfant atteint d'un handicap.

La recherche d'une activité sportive est souvent difficile pour les parents qui ont un enfant en situation de handicap. Pourtant, avec l'aide d'un éducateur que l'on appelle socio-sportif, de nombreuses activités physiques peuvent être adaptées. Elles sont alors totalement accessibles et sûres. Dans le sport, les enfants prennent plaisir à se mouvoir et recherchent le dépassement de leurs capacités physiques. Pour répondre à ce besoin, Alain Mirza, élu délégué au handicap et Dominique Theraulaz, adjoint aux sports ont œuvré pour créer une école multisports adaptée.

MULTISPORTS ET NATATION

Au cours de séances d'une heure, chaque mercredi à partir de 13 h 30 en période scolaire, les éducateurs de la ville accompagnés d'enseignants diplômés en Activité Physique Adaptée, proposeront des activités sportives à un petit groupe de 6 enfants maximum, avec des variations en fonction du handicap de chacun. Les enfants âgés de 6 à 12 ans, scolarisés du CP au CM2, découvriront ainsi différents sports tout au long de l'année comme des jeux de balles, de raquettes...

Des séances de natation sont aussi proposées à partir de 15 h à la piscine Jean Boiteux, sous la surveillance d'un éducateur. « Grâce à des exercices adaptés, les enfants pourront apprendre à gérer leur motricité, à maîtriser leurs gestes et s'épanouir. Le sport permet de lutter contre la sédentarisation, auquel les personnes en situation de handicap sont fortement exposées, ce qui peut avoir des répercussions sur leur santé et leur bien-être » conclu Alain Mirza.

☎ Renseignements :
01 64 87 44 74

manifestationsccas@mairie-dammarié-les-lys.fr

DAMMARIE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE l'inflation énergétique

La Ville mène depuis plusieurs années une politique volontariste en termes de réduction des dépenses énergétiques dans les bâtiments communaux et de l'éclairage public. Cette démarche, vertueuse sur le plan écologique, est aujourd'hui indispensable dans un contexte de forte hausse des prix de l'énergie

La ville a décidé, depuis bientôt 5 ans, de miser sur la géothermie pour alimenter son réseau de chaleur, et celui de près de 4 000 logements dammariens. Ainsi les $\frac{2}{3}$ de son patrimoine bâti sont desservis par ce mode de chauffage, dont l'énergie est propre, naturelle et locale. Son prix reste à peu près identique contrairement aux énergies dites fossiles qui subissent la forte hausse que nous connaissons. Dorénavant tous les projets sur la ville sont pensés afin de l'utiliser autant que possible. Parallèlement d'autres réflexions sont en cours, notamment sur le solaire avec une étude sur 5 bâtiments. Par ailleurs le choix opéré, depuis plusieurs années, d'adhérer au SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne), permet à la ville de bénéficier de tarifs négociés via un groupement de commandes. Les marchés boursiers énergétiques sont désormais très volatils et les fluctuations des prix des énergies fossiles sont difficilement prévi-

Au 3^e trimestre, le SDESM a acheté du gaz pour la ville au prix de 76,44 € le MWh. Quelques jours plus tard, il était à 128,78 € ...

sibles. Outre ces deux initiatives qui permettent de baisser la facture, la ville s'est aussi engagée dans la rénovation et l'isolation thermique des bâtiments les plus énergivores.

DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES CET HIVER

Comme cela est préconisé, la ville abaissera la température dans les bâtiments administratifs, culturels... de 1° C. Par ailleurs la température sera réduite davantage lorsque les bâtiments

seront inoccupés, principalement le week-end ou pendant les périodes de vacances scolaires par exemple. Elle sera remontée progressivement avant l'ouverture et l'occupation des sites. Outre la recherche d'économies sur la consommation de gaz (dont le prix est multiplié par 8), la ville cherche également à diminuer la facture électrique car les collectivités comme les entreprises ne bénéficient pas d'un tarif encadré comme les particuliers. Elles subissent donc totalement la hausse. Dans ce cadre, l'éclairage public est un des enjeux. La mise en place progressive de luminaires LED qui représente aujourd'hui 25 % des luminaires sur un total de 3 250 points de lumière répartis à travers la ville est une des mesures pour réduire la consommation, un changement qui est aujourd'hui freiné par des délais de livraison qui vont de 4 à 6 mois. En juin, la ville a décidé d'aller plus loin en arrêtant l'éclairage public entre 1 h 30 et 5 h.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, des gestes simples pour limiter sa consommation

Face à la hausse des prix déjà amorcée et celle annoncée cet hiver dans le secteur de l'énergie, les particuliers et les collectivités vont devoir adopter des gestes plus économes. Outre cette nécessité, ces derniers réduisent l'impact sur le climat.

DIMINUER LA TEMPÉRATURE DU CHAUFFAGE DE SON LOGEMENT

Le chauffage et l'eau chaude sanitaire représente les $\frac{3}{4}$ de la consommation d'un foyer. Cette consommation d'énergie participe à augmenter l'empreinte carbone. Elle peut toutefois être réduite en diminuant la température dans les pièces occupées. L'objectif est d'atteindre

19 °C dans les pièces occupées en journée et 17 °C la nuit.

Bon à savoir : Au sein d'un logement collectif, il est aussi possible d'œuvrer à la réduction de la consommation énergétique par le biais du « ralentissement de nuit ». Ce dispositif de réglage est installé directement sur la chaudière collective.

En chiffres :

Baisser le chauffage de seulement 1 °C dans son logement, c'est réaliser 7 % d'économie d'énergie.



▲ La température de 19 °C est recommandée comme moyenne pour chauffer son logement cet hiver.

PRIVILÉGIER LE VÉLO OU LES TRANSPORTS ALTERNATIFS POUR LES PETITS TRAJETS

Chaque jour ce sont plusieurs dizaines de millions de trajets de moins de 5 km qui sont réalisés en voiture. Renoncer à ce mode de locomotion pour des trajets quotidiens, souvent courts comme acheter du pain, récupérer les enfants à l'école pour privilégier le vélo, la marche à pied ou tout autre type de mobilité douce permet la réduction de l'empreinte carbone et la réalisation d'économies sur les frais

En chiffres :

En France, **4 trajets en voiture sur 10** font moins de **3 km**. Ces trajets « courts » représentent près de **10%** de la distance totale parcourue en voiture en France chaque année.



▲ Les chiffres recueillis en 2021 par Vélo et territoires font état d'une stabilité de la fréquentation des pistes cyclables en France. La plus forte hausse était constatée durant la pandémie, surtout en ville. Cependant la marge de progression reste encore importante.

d'essence. Se passer de la voiture c'est aussi agir sur la réduction du trafic sur les routes et donc sur la qualité de l'air en limitant les émissions de polluants atmosphériques.

Bon à savoir : Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo, Île-de-France Mobilités propose une aide financière pour l'achat de différents types de vélos.

Information sur
www.iledefrance-mobilites.fr



▲ Selon l'ADEME, les appareils électriques mis en veille dans un foyer, consommeraient au moins 50 Watts.

MAÎTRISER LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE SON LOGEMENT

Box internet, téléviseur, tablette numérique, cafetière, machine à laver... les appareils électriques tiennent une grande place dans notre quotidien. Il existe quelques gestes simples pour mieux maîtriser sa consommation. À titre d'exemple, éteindre ses équipements électriques en veille, la nuit ou en cas d'absence, permet d'éviter une consommation électrique superflue. Il est également conseillé de remplacer les ampoules classiques par des ampoules à basse consommation de type LED. Il faut savoir qu'une box internet allumée 24h/24h consomme autant qu'un réfrigérateur en une année.

Bon à savoir : Les lampes LED consomment peu et ont une plus longue durée de vie (jusqu'à 40 000 heures) contre 8 000 heures pour les lampes fluocompactes (LFC) et environ 200 h pour les lampes halogènes.

En chiffres :

Éteindre les appareils en veille en cas d'absence et la nuit, permet une économie de **80 €** par an.

Comprendre LES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE « DYS »

Le 8 octobre à 15 h, la Ville organise une conférence sur les troubles de l'apprentissage à l'Espace Albert Schweitzer.

Rencontre avec Béatrice Navarro, neuropsychologue spécialisée dans les bilans neuropsychologiques et la prise en charge de ces troubles.

Lys'mag : *Dyscalculie pour les troubles liés aux calculs, dysgraphie pour l'écriture et le dessin, dyspraxie pour les gestes... il existe de nombreux termes pour désigner les difficultés dans l'apprentissage et le langage mais le plus connu est sans doute la dyslexie.*

Béatrice Navarro : Le terme « Dys » exprime une difficulté à effectuer une action. Il existe une appellation propre pour désigner chaque trouble. Le plus connu est effectivement la dyslexie qui se traduit par des confusions de sons lors du passage à l'écrit, avec potentiellement des inversions de lettres et des fautes d'orthographe récurrentes mais il existe aussi la dysphasie qui concerne les difficultés d'expression orale. Ces termes ne sont pas nouveaux mais depuis quelques années on en parle davantage, les parents sont aussi plus sensibles aux difficultés et aux signes d'hyperactivité de leurs enfants, ils n'hésitent plus à les faire évaluer avec un diagnostic.



▲ Béatrice Navarro, neuropsychologue animera une conférence sur les « Dys ».

Lys'mag : *Comment repère-t-on ces troubles ?*

B.N : Les prémices des difficultés peuvent être observées chez l'enfant dès la maternelle et surtout en CP et en CE1 lors de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à consulter un spécialiste, un orthophoniste par exemple, et ainsi évaluer l'intensité de ces difficultés.

Lys'mag : *Comment pouvons-nous discerner un trouble « Dys » d'une simple difficulté ?*

B.N : Nous avons tous des points forts et des points faibles concernant nos capacités intellectuelles et seul un bilan neuropsychologique (accompagné d'autres bilans de professionnels comme ceux des orthophonistes ou des psychomotriciens) permet de faire le point quant à la présence ou non d'un trouble spécifique.

Lys'mag : *Comment pallier ces troubles ?*

B.N : Il n'existe pas de traitement miracle qui permette de « guérir » ces troubles. En revanche, la mise en place d'aménagements scolaires, de stratégies de compensation et des solutions concrètes pour aider l'enfant à l'école seront très utiles. Il existe également des supports numériques spécifiques, développés récemment, pour faciliter l'apprentissage des enfants atteints de troubles « Dys ».

La Ville participe au FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

Le 22 septembre dernier, le conseil municipal de Dammarie-lès-Lys a voté la mise en place d'une bourse au permis de conduire pour les jeunes dammariens, âgés de 17 à 25 ans.

A tout indispensable pour les jeunes à la recherche d'un emploi ou en formation, le permis de conduire reste pour certains d'entre eux inaccessible en raison de son coût élevé. Pour en favoriser l'accès, la Ville relance et améliore sa « Bourse au permis » qui permet aux bénéficiaires d'obtenir un financement de 900 € soit environ la moitié du coût d'un permis selon le Ministère de l'Intérieur, qui en fixe le prix moyen à 1800 €. Pour disposer de cette aide les candidats, âgés de 17 à 25 ans, devront remplir un dossier indiquant notamment leur parcours, emploi, projet de formation ou d'insertion professionnelle ainsi que leur motivation.

DES HEURES DE BÉNÉVOLAT À EFFECTUER

En contrepartie de ce financement, les jeunes dammariens qui obtiendront cette bourse s'engageront à effectuer 50 heures, dans un délai d'un an, au sein des services municipaux. « Selon les cas, ce sera l'occasion pour certains jeunes de se confronter à une première expérience



▲ En contrepartie d'une aide au financement de leur permis, les jeunes participeront à la vie de la collectivité et à un stage de sécurité routière.

professionnelle, pour d'autres de se retrouver au sein d'un service qui pourra être en lien avec leur formation et leurs études. Pour tous ce sera aussi une façon d'acquérir une meilleure connaissance du fonctionnement et des missions d'une mairie. C'est une autre forme de sensibilisation à la citoyenneté pour des publics plus âgés que ceux qui participent au conseil municipal des enfants » explique Dominique Theraulaz, adjoint au maire délégué à la jeunesse et aux sports. Le dossier de candidature est disponible sur le site de la ville ou en version papier au Centre administratif

(593 Rue du Bas Moulin) aux horaires d'ouverture : le lundi de 10 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 30 et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 30. Le dossier complété devra être envoyé par courrier à la mairie, 26 rue Charles de Gaulle - 77190 Dammarie-lès-Lys, ou bien déposé à la Structure Information Jeunesse (SIJ) au rez-de-chaussée de l'espace jeunes situé au 299 rue Jules Ferry avant le 28 octobre prochain.

Renseignements
auprès de la SIJ : 01 64 87 45 04

GROUPE « DAMMARIE MA VILLE »

Les plus jeunes Dammariens et Dammariennes viennent de faire leur rentrée dans nos écoles en ce mois de septembre. Nous voulons tout d'abord leur souhaiter une excellente année scolaire pleine de réussite et de découverte.

Cette rentrée fut unique pour les enfants, car ce fut la première dans la nouvelle école du Bois du lys. Cette dernière reçoit ses jeunes élèves dans un cadre particulièrement accueillant. Nous tenons à féliciter l'ensemble des agents de la ville qui ont permis à ce beau projet de voir le jour dans des délais impartis extrêmement courts.

Cette année comme toutes les autres s'accompagne d'ouvertures et de fermetures de classe. Cette décision de l'Education Nationale a permis des ouvertures de classes et ainsi de désengorger certaines écoles qui en avaient véritablement besoin. Soucieux de donner à nos enfants des bonnes conditions d'apprentissage, nous sommes

satisfaits de ces décisions qui vont dans le sens de l'intérêt de nos enfants. S'agissant des fermetures de classes, ces dernières ont eu lieu en raison de la baisse d'effectifs dans certaines de nos écoles et notamment au sein de l'école François de Tessant. Si les chiffres justifient ces fermetures, nous estimons nécessaire pour ce cas précis, qu'une attention particulière soit apportée à cette école qui a perdu l'appellation REP en 2015 et qui mérite à nos yeux de retrouver ces dispositifs indispensables pour les enfants sectorisés sur ce quartier.

L'école du Bois du lys était attendue depuis un certain temps par les parents d'élèves ainsi que par l'ensemble du Conseil municipal. Ce projet, porté depuis de nombreuses années, voit le jour, nous nous en félicitons. Depuis la rentrée, de nombreux retours d'enfants qui y sont scolarisés, nous témoignent de leur joie de pouvoir apprendre dans cette école. En effet, comme tous

ceux qui ont pu connaître le Bois du lys comme centre aéré, nous savons ô combien le cadre qu'offre ce lieu, est particulièrement privilégié et ne peut qu'être propice à la réussite de nos enfants

Un nouveau lieu d'apprentissage vient donc d'ouvrir sur Dammarie-lès-lys avec cette école. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir accueillir nos enfants dans de telles conditions. L'éducation est un sujet majeur, en particulier chez les plus jeunes d'entre nous. Ouvrir une nouvelle école participe à cela. L'équipe municipale sera toujours porteuse de projets et d'initiatives qui encouragent la réussite scolaire.

Écoliers du bois du lys, écoliers de toutes les écoles de Dammarie-lès-lys, bonne année scolaire !

GROUPE « DAMMARIE CITOYENNE »

Bousculés par la crise énergétique que traverse l'Europe sur fond de guerre en Ukraine et la libéralisation du prix du KW/h sur les marchés financiers depuis la fin du monopole d'État, les prix de l'énergie, électricité, gaz, essence, fioul, pellets s'envolent. La première ministre s'est félicitée de nous annoncer une hausse contenue de 15% pour le début de l'année prochaine grâce à la prolongation du bouclier tarifaire. Elle a annoncé le versement de chèques énergie de 100 à 200 euros pour 12 millions de foyers. Elle a réaffirmé l'objectif de réduction de 10% de notre consommation d'énergie en réduisant notre chauffage. La précarité énergétique touche déjà 11 millions de personnes. Ces chèques et ces mesures de sobriété ne changeront rien pour elles. Pourtant d'autres choix sont possibles. Le blocage des prix en réduisant la part de la TVA et de la taxe flottante, le retour au tarif réglementé

de l'électricité et du gaz pour tout le monde, particuliers, collectivités et entreprises, la taxation des supers profits des grandes compagnies, les investissements massifs pour l'isolation des passoires énergétiques, aucun de ces mécanismes n'a été avancé. Le gouvernement nous invente le « payer plus et consommer moins ».

Notre collectivité n'échappe pas à ces hausses. Certaines mairies ont annoncé qu'elles n'augmenteraient pas de plus de 10% la part de leur budget 2023 consacrée aux dépenses énergétiques. Au delà, elles avertissent qu'elles ne paieront pas leurs factures tant que l'État ne leur garantira pas un retour au tarif réglementé.

Les dépenses énergétiques augmentent et continueront d'augmenter si nous restons sur les mêmes logiques gouvernementales. Or, nous

ne pouvons pas nous satisfaire de cette optique. Face à l'inflation, notre commune ne doit pas augmenter les tarifs municipaux pour combler ce déséquilibre budgétaire, ni réduire les conditions d'accès aux services et aux équipements sportifs et culturels. Nous proposons qu'un diagnostic énergétique de nos bâtiments soit réalisé afin d'élaborer rapidement un plan d'investissement pour rendre plus sobres nos équipements tout en maintenant une température de confort pour les agents et nos usagers dans les services et équipements municipaux. Cela nous permettrait de regarder peut-être, en plus de la géothermie, de nouveaux modes de production d'électricité maîtrisés sur nos bâtiments.

dammariecitoyenne@gmail.com Vincent Benoist, Laurence Delaportas, Sarah Machrouh, Raphaël Segerer, Catherine Domenech

GROUPE « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR DAMMARIE »

Éducation : obligations de la municipalité dans les écoles de la commune

Art L.212.4/code éducation : « La commune a la charge des écoles. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. »

Dépenses obligatoires

Fonctionnement : éclairage, chauffage, nettoyage locaux, réparation petits/gros entretiens
- Rémunération agents service : ATSEM, gardiens, agents nettoyage/restauration, animateurs sportifs

- Prise en charge des fournitures scolaires collectives

- Rémunération des heures supplémentaires : études surveillées organisées par la commune

- Utilisation locaux scolaires : pendant les heures scolaires, activités complémentaires organisées et compatibles avec la mission publique et laïque de l'établissement. En dehors des heures scolaires, une convention passée avec la commune s'impose.

Éducation : la place des citoyens

Le conseil d'école se réunit une fois/trimestre, gère le règlement intérieur, donne avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école, donne accord pour des activités éducatives.

Composition : directeur école (président), maire, représentant conseil municipal, enseignants, représentants parents élèves, délégué départemental Éducation chargé de visiter l'école. IEN, membres réseau d'aide et ATSEM ont voix consultative.

Parents, vous avez votre mot à dire, participez aux élections de parents d'élèves.

Éducation, ce que nous défendons :

- Un gardien par école : la sécurité est d'abord humaine. Caméras/grilles, nos écoles ne sont pas des bunkers

- Des crédits culturels : intervenants professionnels, classes découvertes, sorties

- Végétalisation des cours

- Un contrat local d'accompagnement scolaire municipal (CLAS)/circulaire du 22/06/000 pour favoriser la réussite des élèves, la place des familles, l'éducation populaire. Le CLAS actuel est associatif et bénévole et financé par la CAF

- Un espace jeunesse ouvert à tous les jeunes : l'externalisation vers la ligue de l'enseignement permettra-t-elle de réfléchir à un projet d'éducation participatif et citoyen (information, concertation, transparence)

- Des éducateurs

- Un projet Réussite Éducative intercommunal concerté avec une table de l'éducation entre tous les acteurs éducatifs pour plus d'égalité

Rien ne va plus dans les services !

Nous parlerons dans le prochain lys : marchandisation, externalisation, territorialisation, précarisation, statuts du personnel, audit, DGS.

Patricia, Sylvie, Hicham

Un NOUVEAU SOUFFLE

RETOUR SUR LES DÉCISIONS

du conseil municipal

Le Lys'mag fait le point sur les délibérations votées lors du conseil municipal du 22 septembre dernier.



▲ Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la mise en place d'une bourse au permis à destination des jeunes dammariens.

AIDE FINANCIÈRE POUR L'OBTENTION DU PERMIS B

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le dispositif de mise en place d'une aide financière pour l'obtention du permis B. Le montant de 900 € sera versé en 3 fois aux jeunes qui auront été retenus après examen de leur dossier comprenant un justificatif d'identité, de domicile datant de moins de 3 mois (ou celui des parents), un justificatif scolaire ou professionnel (contrat de travail, certificat de scolarité, carte étudiante, justi-

ficatif de formation, attestation Pôle emploi...), l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR2), le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté, un curriculum vitae, ainsi qu'une lettre de motivation accompagnée d'un devis d'une auto-école. Cette aide est aussi conditionnée à la réalisation de 50 heures d'immersion au sein des services municipaux et à la participation à un stage de sensibilisation à la sécurité routière.



▲ La ville dispose depuis 2016, d'une borne de recharge pour véhicules électriques située le long de l'Hôtel de Ville, avenue Aristide Briand.

DÉPLACEMENT DE LA BORNE DE RECHARGE, RUE ARISTIDE BRIAND

Dans le cadre du projet de requalification du centre-ville, et notamment de la phase 3 qui démarrera en janvier 2023, il est nécessaire de déplacer de quelques mètres cette borne. Pour se faire il nous faut signer une convention de transfert avec le SDESM, ce dernier déléguant à la Ville la maîtrise d'ouvrage de son déplacement. Le conseil municipal a donc décidé d'autoriser le Maire à signer ladite convention pour le déplacement de la borne.

☰ Prochaine séance du conseil municipal le 17 novembre 2022.

Vide-greniers de septembre ▶

A l'occasion de cette manifestation, qui accueille toujours beaucoup de public, certains chinent pour trouver la perle rare à rapporter à la maison, d'autres recherchent LA bonne affaire. Des animations comiques et musicales ont été organisées pour marquer le lancement de la saison culturelle de la ville.



◀ Forum des associations

Rendez-vous incontournable de la rentrée, le forum des associations permet de choisir son activité pour l'année à venir. Certains ont rejoint le club de danse, d'autres ont préféré la chorale Gospel... Pour ceux qui hésitent, une séance d'essai est souvent proposée par les associations.



◀ Journée du patrimoine

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine qui ont eu lieu les 17 et 18 septembre derniers, la ville et l'association sportive dammarienne rochettoise ASRD ont organisé un parcours ludique et instructif sur le patrimoine de Dammarie-lès-lys.



◀ Sensibilisation au respect de l'environnement

150 élèves issus des classes de CE2 ont participé à une journée de sensibilisation "Nettoyons la nature" autour du développement durable. Les classes se sont retrouvées au parc Soubiran, pour participer à des ateliers sur le tri sélectif, les dépôts sauvages ou le traitement des déchets en suivant les conseils du SMITOM-LOMBRIC et de la Police municipale. Pour conclure cette journée, tous ont pu profiter d'un goûter offert par le centre E.LECLERC de Dammarie-lès-Lys, partenaire de cet événement depuis de nombreuses années.





Ven.
14
octobre

Vendredi 14 octobre

On ne parle pas avec des moufles !

Théâtre bilingue français / LSF.

Une causerie signée et parlée de Denis Plassard. Un double one man show en français et Langue des Signes Française (LSF), accessible à tous.

Deux personnes se retrouvent coincées dans un ascenseur en panne. L'un n'entend pas et l'autre ne signe pas. Tel est le point de départ du duo de ce conte burlesque.

Pour profiter au mieux de ce spectacle une initiation à la langue des signes est proposée à la Médiathèque le mercredi 12 octobre à 14h et 15 h 15.

Espace Nino Ferrer – 20h30

Tarif plein : 18 €

Tarif réduit et abonnement : 15 €

Réservation : cultureetvous.fr

Informations : 01 60 56 95 20

Samedi 15 octobre

Anthony KAVANAGH *Happy*



Êtes-vous heureux ?

Une chose est sûre, en sortant du spectacle d'Anthony Kavanagh vous serez gonflé à bloc.

L'humoriste québécois au rire et à l'énergie contagieuse, partagera avec vous tout ce qui le rend happy.

Espace Pierre Bachelet – 20 h 15

Entrée payante

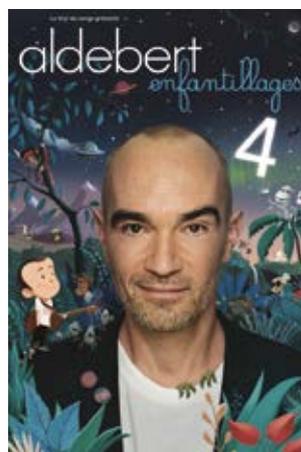
Billetterie en ligne

Dimanche 16 octobre

ALDEBERT *Enfantillages 4*

La tournée « Enfantillages 4 » d'Aldebert a démarré sur les chapeaux de roue en septembre 2021, et il a passé la première année à sillonner les

théâtres affichant complet. Dans ce nouveau spectacle, Aldebert et ses musiciens évoluent dans un décor aussi poétique que dynamique, changeant au gré des jeux de mapping vidéo. Spectacle familial conseillé aux enfants de plus de 5 ans.



Espace Pierre Bachelet – 15 h 30

Entrée payante

Billetterie en ligne



Spectacle familial

Mercredi 26 octobre

Tout Molière ou presque

Jeune public - Théâtre.

L'Espace Nino Ferrer accueille le défi complètement fou des Nomadesques : raconter une histoire au rythme effréné qui surfe sur les vers originaux de Molière. Une très belle entrée en matière pour réviser et/ou découvrir ses classiques !

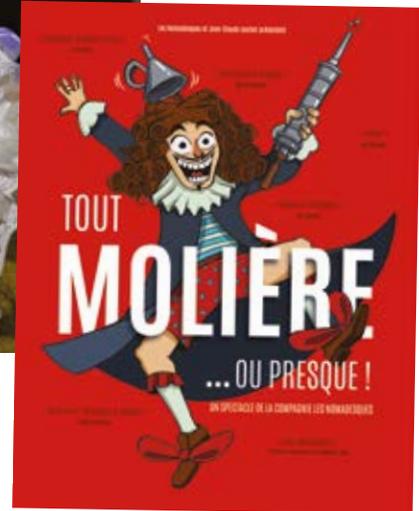
Espace Nino Ferrer - 14 h 30

Tout public à partir de 5 ans

Tarifs : 11 €

Réservation : cultureetvous.fr

Informations : 01 60 56 95 20



Agenda

octobre

Samedi 9

Fête abeilles et terroir

Produits du terroir, de la ruche et démonstrations apicoles.

Maison de l'abeille au parc du château Soubiran de 10 h à 18 h.

Mercredi 12

Après-midi festif aux Volubilis avec animation musicale

Organisé par le CPA.

Inscription aux Volubilis.

Renseignements : 06 03 81 59 21

Samedi 15

Octobre rose

Courses, marches et village prévention.

Parc de l'Abbaye du Lys.

De 11 h à 17 h.

Détails en page 7.

Samedi 15

Club de lecture

10h30 – Médiathèque.

Entrée libre.

Mercredi 19

« L'alphabet de tous... ? »

Conférence pour enfants à partir de 8 ans.

L'anthropoconteur Clair Michalon explique une partie de l'histoire de l'écriture.

Médiathèque à 14 h et à 15 h.

Samedi 22

Contes en-chantés au Far-West pour les 3-6 ans

Médiathèque à 11 h 30.

